

Jour de séance 45

le mardi 29 mai 2012

13 h

Prière.

M. Savoie (Saint John-Fundy) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à ne pas mettre en application le modèle de gouvernance relatif aux commissions de services régionaux jusqu'à ce qu'il ait été étudié, compris puis soumis à un vote. (Pétition 85.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Northrup :

58, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel* ;

59, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune* ;

par l'hon. M. Higgs :

60, *Loi abrogeant la Loi sur la taxe pour les services sociaux et l'éducation*.

M. Boudreau donne avis de motion 60 portant que, le jeudi 7 juin 2012, appuyé par M. D. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, relatifs à l'indemnité de départ et à l'allocation de pension versées à l'ancienne députée de Rothesay depuis le 1^{er} mai 2012.

M. Fraser donne avis de motion 61 portant que, le jeudi 7 juin 2012, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu que les règlements proposés pour le Réseau de santé Horizon comprennent une disposition interdisant au personnel médical de s'exprimer publiquement sur les sujets de préoccupation relatifs aux soins de santé ;

attendu que la Société médicale du Nouveau-Brunswick a exprimé des préoccupations quant à la disposition et au manque de consultation auprès des membres de la profession médicale ;

attendu que la Société médicale du Nouveau-Brunswick a aussi indiqué que la défense des droits des patients et la capacité de fournir un apport utile aux gestionnaires du système sont essentielles pour les médecins et sont dans l'intérêt des soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à suspendre l'application du règlement qui limite la capacité des médecins et d'autres professionnels médicaux jusqu'à ce qu'une consultation sérieuse soit tenue et que la question soit réglée à la satisfaction des professionnels médicaux.

M. Fraser donne avis de motion 62 portant que, le jeudi 7 juin 2012, appuyé par M. Arseneault, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, échangée entre le ministère de la Santé, le bureau de la ministre de la Santé, le directeur général du Réseau de santé Horizon et le directeur général du Réseau de santé Vitalité relativement aux budgets des réseaux de santé pour l'exercice financier 2012-2013.

M. Arseneault donne avis de motion 63 portant que, le jeudi 7 juin 2012, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Alward a refusé de faire face au gouvernement fédéral à propos des coûts de dépassement de 1 milliard de dollars causés par EACL, une société d'État fédérale ;

attendu que le gouvernement Alward a décidé de ne pas défendre les intérêts du Nouveau-Brunswick en ne demandant pas une indemnisation quant aux millions de dollars en coûts additionnels que devra assumer la province relativement au nouveau projet de loi omnibus du gouvernement fédéral sur la criminalité ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas lutté pour obtenir du gouvernement fédéral une indemnité suffisante pour le maintien et l'entretien futurs du pont portuaire ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas réussi à s'assurer l'appui du gouvernement fédéral pour maintenir la présence de la Société canadienne du sang en tant qu'installation de production et de distribution au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas exprimé de préoccupations à propos de la réduction du nombre d'emplois fédéraux au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas confirmé son appui à l'industrie des pêches en ne se prononçant pas contre les changements de la politique du propriétaire-exploitant que propose le gouvernement fédéral ;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas prononcé contre les réductions de l'APECA à l'égard des agences de développement économique régional ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas défendu le Nouveau-Brunswick relativement aux modifications proposées de l'assurance-emploi, qui auront des effets dévastateurs sur les industries saisonnières, nos collectivités et notre population ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à prendre position et à se prononcer contre les mesures du gouvernement fédéral qui ont des conséquences économiques et financières néfastes pour le Nouveau-Brunswick.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 57 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 55, 25, 50, 51, 52, 53, 49, 44, 56 et 43.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le mercredi 30 mai 2012, la deuxième lecture des projets de loi 58, 59 et 60 sera appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

47, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* ;
48, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu familial*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 57, *Loi abrogeant la Loi de l'impôt sur le revenu*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 57 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 57, *Loi abrogeant la Loi de l'impôt sur le revenu*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance. M. C. Landry,

président du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 25, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité*;
- 44, *Loi sur la passation des marchés publics*;
- 49, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911*;
- 50, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels*;
- 51, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*;
- 52, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*;
- 53, *Loi sur les emprunts de 2012*;
- 55, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 17 h 45.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de
motion 37 et 56
réponse à la pétition 83

(18 mai 2012) ;
(18 mai 2012).